

PROCES VERBAL

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE IMÉRA

Mercredi 25 juin 2014 à 10h
Maison des Astronomes, IMÉRA

Présents ou représentés :

Monsieur N. Morales
Monsieur A. Asselah
Monsieur D. Bertin, pouvoir à Monsieur D. Laussel
Madame B. Carpentier, pouvoir à Monsieur N. Morales
Monsieur J.P. Caverni, pouvoir à Monsieur D. Laussel
Monsieur D. Laussel
Monsieur J. Boutier
Monsieur D. Nobile, représenté par Madame A. Philippe
Monsieur M. Seagar, pouvoir à Monsieur D. Nobile
Madame B. Marin
Monsieur B. Suzzarelli, représenté par Monsieur D. Chevallier
Monsieur J.B. Zimmermann
Monsieur P. Livet

Excusés :

Monsieur Y. Berland
Monsieur D. Bertin
Monsieur B. Jouve
Monsieur M. Noyons

Invités :

Monsieur P. Thierry (Agence comptable - AMU)
Madame L. Rideller (DAF - AMU)
Monsieur E. Girard-Reydet

Le mercredi 25 juin à 10h, le Conseil de gestion de l'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées s'est réuni dans ses locaux sur convocation de Monsieur D. Laussel, Président de la Fondation IMÉRA.

Monsieur D. Laussel constate que treize membres du Conseil, sur un total de dix-sept, étant présents ou représentés, le Conseil est habilité à siéger.

1 – Approbation du PV du Conseil de gestion du 14 avril 2014

Dans les propos qui lui sont attribués en p. 3 concernant la composition du CAS, Monsieur J. Boutier s'étonne de lire le terme de « sciences dures » auquel il préfère celui de « sciences exactes et expérimentales ». Il indique en second lieu qu'il manque le pluriel à « appel » en p.2 lorsqu'il est fait mention des appels à candidatures spécifiques.

Résolution

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le PV du Conseil de gestion du 14 avril 2014, moyennant le remplacement en p.3 de « représentants des sciences dures » par « représentants des sciences exactes et expérimentales », et l'évocation au pluriel en p.2 des appels à candidatures spécifiques.

2 – Approbation de la sélection des résidents 2015-2016

Monsieur D. Laussel rappelle en ouverture le contexte de la mise en place de l'appel à candidatures général et des appels à candidatures spécifiques dans un calendrier très resserré, puis les étapes de la procédure de sélection jusqu'à la réunion du Conseil scientifique qui s'est tenue le 16 juin 2014. Concernant les appels à candidatures spécifiques, il souligne la forte charge de travail générée par leur multiplicité et la multiplication des jurys de sélection, pour au final peu de candidatures suscitées. Au vu de ces éléments, il propose de réfléchir à la mise en place d'un seul appel à candidatures, dont le lancement se ferait plus tôt en octobre (année n) de façon aussi à pouvoir avancer au printemps (année n+1) les réunions du Conseil scientifique et du Conseil de gestion pour l'approbation de la sélection des résidents.

Monsieur A. Asselah, directeur scientifique de l'IMéRA depuis avril 2014, fait état des problèmes d'organisation et de ce qu'il considère comme des dysfonctionnements, dans les phases de mise en place et de gestion des appels à candidatures spécifiques, en particulier celui en partenariat avec le MuCEM dont il déplore ne pas avoir été suffisamment informé.

Après avoir remercié les partenaires engagés dans ces différents appels à candidatures spécifiques, et avoir donné des éléments de contexte en réponse aux différentes interpellations, Monsieur N. Morales reconnaît la nécessité d'améliorer la gestion de ces appels.

2.1 - Appel à candidatures général :

Monsieur A. Asselah présente les points essentiels du procès-verbal de la réunion du Conseil scientifique, à savoir que :

- i) le CS regrette que le principe de double évaluation des dossiers de candidatures n'ait pas été systématiquement appliqué, et souhaiterait à l'avenir être davantage impliqué dans le jury de sélection, soit en y participant soit par la présence d'un observateur ;
- ii) Pour ce qui concerne l'appel à candidatures général de l'IMéRA, le CS donne un avis favorable à la liste de résidents proposés par le jury de sélection, à savoir :

- pour les candidatures individuelles :

S. Kuehn, K. Forest, L. Guirguis, U. Rozikov, I. Salam Ortar, D. Xefteris (début de résidence de 5 mois : février 2015) ;

L. Bartalesi, F.J. Martinez-Antonio, E. Morisi, A. Rovere (début de résidence de 5 mois : septembre 2015) ;

E. Akcali (début de résidence de 5 mois : février 2016).

- pour les candidatures d'équipe multidisciplinaire :

Equipe *Fibers, Folds and Geometry*, composée de P. Savadjiev, J. Lefevre, F. Rousseau, D. Germanaud et N. Girard (résidence de 3 semaines en 2015).

iii) Pour tenir compte de la qualité scientifique des projets, le CS souhaite qu'une liste complémentaire soit établie avec trois noms - A. Badino, A. Guesalagua, T. Shepard - en plus de M. Nejmi proposé sur cette liste par le jury de sélection.

Concernant le fonctionnement du jury de sélection pour l'appel à candidatures général, Monsieur J.B. Zimmermann questionne sur la façon dont ont été gérés les écarts de notes importants entre évaluateurs sur certains dossiers. Monsieur A. Asselah explique en retour que le jury ne s'est pas contenté d'établir la moyenne entre les deux notes mais qu'il a fait office, dans ces cas précis, de troisième évaluateur.

Madame B. Marin précise que la proposition de sélection a pris en considération, en plus des critères de sélection spécifiés dans l'appel à candidatures, l'équilibre de répartition des chercheurs invités sur les périodes d'accueil proposées, tout en privilégiant le fait de pourvoir toutes les possibilités d'accueil de l'IMÉRA sur la période février - juillet 2015 (qui ne pourra être couverte par le prochain appel à candidatures).

2.2 - Appels à candidatures spécifiques :

* Concernant l'appel à candidatures IMÉRA - LabexMed, Madame B. Marin commence par soulever deux problèmes rencontrés :

i) le manque de clarté pour certains candidats de la notion de « chercheurs statutaires », qui figurait au titre des conditions d'éligibilité dans le texte de l'appel ;

ii) la difficulté à trouver des évaluateurs adaptés du point de vue de l'expertise disciplinaire, en dehors de ceux figurant sur la liste de la Direction de la Recherche et de la Valorisation d'AMU et en dehors des laboratoires impliqués dans le LabexMed (et donc totalement indépendants).

En réponse à ces difficultés, elle propose:

i) d'envisager dans les prochains dossiers de candidature en ligne, un système où les candidats pourront cocher, de façon explicite, la proposition correspondant à leur situation professionnelle à la date de leur candidature ;

ii) de travailler à la constitution, en amont du lancement de l'appel à candidatures, d'un pool d'experts qui s'engageraient à contribuer à l'évaluation des dossiers de candidatures.

Monsieur A. Asselah présente ensuite les conclusions figurant dans le procès-verbal du jury de sélection IMÉRA – LabexMed, avec pour proposition de retenir la candidature de N. Aroua pour une résidence de 10 mois à compter du 15 septembre 2014.

* Concernant l'appel à candidatures IMÉRA - Inserm, Monsieur A. Asselah présente les conclusions figurant dans le procès-verbal du jury de sélection, avec pour proposition de retenir la candidature de R. Varma pour une résidence de 3 à 6 mois dont le calendrier reste à définir en concertation avec le candidat selon ses possibilités et disponibilités.

* Concernant l'appel à candidatures IMÉRA – MuCEM, Monsieur N. Morales commence par évoquer le cadre de collaboration entre les deux institutions, et la convention cadre signée en avril dernier. Il présente ensuite la proposition du jury de sélection de retenir la candidature de F. Fischnaller pour une résidence de 9 mois à compter du 15 septembre 2014. Monsieur D. Chevallier précise que le MuCEM ne pourra pas s'engager financièrement au-delà de ces 9 mois d'accueil en résidence.

Monsieur A. Asselah pointe comme un dysfonctionnement le fait de ne pas avoir été informé de la mise en place de ce jury de sélection, et de ne pas avoir été impliqué « es qualité » pour représenter l'IMÉRA au sein de ce jury.

2.3 – Voies d'amélioration pour les prochains appels à candidatures de l'IMÉRA :

Suite à la proposition de Monsieur D. Laussel de mettre en place un seul appel à candidatures au sein duquel pourrait figurer un fléchage vers des appels spécifiques, Madame B. Marin propose la mise en place d'un groupe de travail en charge de la mise en place de ce nouvel appel à candidatures. Elle précise qu'une source d'inspiration pourrait être l'appel à candidatures Fernand Braudel qui réunit plusieurs partenaires, et dont le processus de sélection repose sur l'existence d'un comité de sélection unique. Monsieur J.B. Zimmermann propose une autre source d'inspiration possible, à savoir les dispositifs de sélection pour accéder aux grandes écoles par voie de concours.

Quel que soit le dispositif qui sera au final retenu, et pour ce qui concerne les résidences à l'IMÉRA en partenariat avec un Labex local, Madame B. Marin insiste sur le fait que le Labex partenaire ne peut être perçu comme un simple financeur. Il s'agit bien d'une coopération scientifique et à ce titre, le texte de l'appel devra faire valoir une incitation forte pour que le candidat participe activement aux activités du Labex concerné.

Résolutions

- Dans le cadre de l'appel à candidatures général, le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la sélection des candidatures individuelles suivantes :

S. Kuehn, K. Forest, L. Guirguis, U. Rozikov, I. Salam Ortar, D. Xefteris (début de résidence de 5 mois : février 2015) ; L. Bartalesi, F.J. Martinez-Antonio, E. Morisi, A. Rovere (début de résidence de 5 mois : septembre 2015) ; E. Akcali (début de résidence de 5 mois : février 2016).

- Dans le cadre de l'appel à candidatures général, le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la sélection de l'équipe multidisciplinaire suivante : *Equipe « Fibers, Folds and Geometry », composée de P. Savadjiev, J. Lefevre, F. Rousseau, D. Germanaud et N. Girard (résidence de 3 semaines en 2015).*

- Dans le cadre de l'appel à candidatures général, le Conseil de gestion approuve à l'unanimité l'établissement d'une liste complémentaire composée de *A. Badino, A. Guesalagua, T. Shepard et M. Nejmi.*

- Dans le cadre de l'appel à candidatures IMÉRA - LabexMed, le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la sélection de la candidature de N. Aroua pour une résidence de 10 mois à compter du 15 septembre 2014.
- Dans le cadre de l'appel à candidatures IMÉRA - Inserm, le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la sélection de la candidature de R. Varma pour une résidence de 3 à 6 mois dont le calendrier reste à définir en concertation avec le candidat selon ses possibilités et disponibilités.
- Dans le cadre de l'appel à candidatures IMÉRA - MuCEM, le Conseil de gestion approuve à l'unanimité moins une voix contre, la sélection de la candidature de F. Fischnaller pour une résidence de 9 mois à compter du 15 septembre 2014.
- Le Conseil de gestion décide la constitution d'un groupe de travail en charge de la mise en place de ce nouvel appel à candidatures. Ce groupe de travail réunira les membres du bureau de l'IMÉRA, Monsieur J.B. Zimmermann et des représentants des partenaires engagés dans des cofinancements d'accueil en résidence.

3 – Approbation du budget prévisionnel 2015

Monsieur E. Girard-Reydet, secrétaire général de l'IMÉRA, présente le budget prévisionnel 2015 de l'IMÉRA qui repose sur un prévisionnel d'accueil de 115 mois chercheurs invités.

Les recettes prévues pour un total de 781.970 €, se répartissent de la façon suivante :

- la dotation de 168.750 € du RFIEA inscrite dans la convention 2014-2015 (acquise) ;
- le financement du Labex RFIEA+ pour un montant de 270.620 € (acquis) ;
- une dotation AMU de 177.000 € (45 k€ en fonctionnement et 132 k€ en masse salariale), conformément à la demande de moyens 2015 transmises aux services d'AMU (arbitrage à l'issue de la conférence budgétaire de la rentrée) ;
- une subvention de 50.000 € du Conseil général des Bouches-du-Rhône (montant identique à celui déjà obtenu en 2011, 2012, 2013 et 2014) ;
- un cofinancement de 35.700 € dans le cadre du programme européen EURIAS (acquis) ;
- des cofinancements des partenaires (MuCEM, Inserm, LabexMed, OT Med) impliqués dans des accueils en résidence conjoints.

Monsieur D. Chevallier indique que le montant de la participation du MuCEM pour l'année 2015 ne pourra finalement pas excéder 11.500 €.

Le montant global des dépenses 2015 s'élève à 781.970 €, avec pour répartition:

- 75.500 € de dépenses liées au fonctionnement courant ;
- 569.470 € de dépenses liées aux missions d'accueil des résidents et aux activités scientifiques ;
- 137.000 € de dépenses de masse salariale des personnels de l'IMÉRA.

Si le poste de dépenses le plus important est logiquement celui lié aux salaires et indemnités versés aux résidents (total de 364.350 €), Monsieur E. Girard-Reydet souligne que l'Institut devra encore engager des dépenses importantes de location d'appartements en 2015 (montant total estimé de 82.000 €) en attendant la livraison du 2^{ème} bâtiment de l'IMÉRA, espérée pour la rentrée 2015. Il

précise enfin que ce budget prévisionnel prévoit le recrutement d'un technicien de maintenance et logistique, à compter du 1^{er} septembre 2015 - date de livraison du 2^{ème} bâtiment.

Résolution

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2015

4 – Questions diverses

Monsieur A. Asselah soulève la problématique de l'attribution des salles de l'IMÉRA en réponse à des sollicitations extérieures, et demande à ce que le Conseil de gestion se positionne en faveur de la mise en place d'une procédure d'arbitrage de ces demandes. Une des questions clairement posées est la place à l'IMÉRA de réunions de gestion de la science.

Après avoir précisé que les bons partenariats reposent sur l'échange de salles, Madame B. Marin donne l'exemple de la MMSH qui a mis en place un règlement intérieur pour préciser les conditions d'utilisation et d'attribution de ses salles. Dans ses grands principes, même s'il donne priorité aux besoins des unités de la MMSH, ce règlement intérieur soutient l'idée d'une nécessaire ouverture de ses locaux à ses partenaires et plus largement, à la Cité.

Sans remettre en question le fait que priorité soit donnée aux activités scientifiques propres à l'IMÉRA, Monsieur N. Morales défend l'idée que l'Institut doit rester un lieu ouvert pour ses différents partenaires et financeurs.

Monsieur D. Laussel souligne la nécessité que l'IMÉRA, qui n'est pas une pure structure d'accueil, soit active, voire motrice, dans ses relations avec ses partenaires.

Résolutions

- Le Conseil de gestion décide de la constitution d'un groupe de travail, composé des membres du bureau de l'IMÉRA et de Madame B. Marin, en charge de l'élaboration d'un règlement intérieur d'utilisation et d'attribution des salles de l'IMÉRA.

- En attendant que ce règlement intérieur soit élaboré, toutes les demandes extérieures seront transmises à Monsieur A. Asselah qui les soumettra ensuite pour examen en réunion de bureau de l'IMÉRA. En tout état de cause, aucune affectation de salle ne pourra survenir avant que Monsieur A. Asselah n'ait communiqué le programme des activités scientifiques de la rentrée 2014-2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Fait à Marseille, le 17 juillet 2014.

Monsieur D. Laussel
Président du Conseil de gestion